

Comparaison assurance comprise dans la licence (base) et assurance complémentaire IAC sport

Indemnisation des dommages corporels

	BASE	IAC SPORT 10€/AN
<p>Cette garantie n'est pas obligatoire. Le code du sport prévoit la possibilité de la refuser (0,50€). La FFEPGV vous rappelle néanmoins l'intérêt de souscrire une assurance Individuelle Accidents auprès de l'assureur de votre choix</p> <p>Ces garanties se substituent à l'offre de base.</p>		
Prise en charge de l'accès à des services d'aide à la personne	700 € dans la limite de 3 semaines	1 500€ dans la limite de un mois
Remboursement des frais médicaux.. • Dont lunettes • Dont rattrapage scolaire • Location tv	Forfait total de 2 000€ 250€ 16€/j max 3100€ Inclus forfait	Forfait total de 4 000€ 500€ 2h/j max 7 500€ Inclus forfait
Invalidité Jusqu'à 50% 50-100% sans tierce personne 50-100% avec tierce personne	20 000€ 30 000€ 50 000€	120 000€ 150 000€ 300 000€
Décès Seul Capital majoré (par conjoint et enfant à charge, maximum 3)	10 000€ + 5000€ /personne du foyer	30 000€ + 5000€ /personne du foyer
Frais de recherche et secours (sur remboursement des frais engagés par la victime)	7 700€	7 700€

Annexe 1

**Adresse mail association :
asslajoiedevivre@orange.fr**

Modèle de clause à insérer dans les bulletins d'adhésion

L'adhérent est informé que l'association collecte et utilise ses données personnelles renseignées dans le bulletin d'adhésion dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative (prise d'une licence nominative, versement de la cotisation, certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive...), mais également à des fins statistiques non-nominatives. Ces données ne seront ni cédées, ni vendues à des tierces personnes.

Ces informations à caractère personnel sont communiquées à la Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (FFEPGV) et aux structures déconcentrées de la Fédération (CODEP et COREG) pour votre inscription et votre recensement en tant que licencié EPGV, ainsi qu'à GROUPAMA pour l'assurance responsabilité civile et seront conservées durant 2 ans à compter de la fin de l'inscription.

Nous vous précisons que la fourniture de votre adresse e-mail est obligatoire, car l'envoi de la licence EPGV est effectuée par voie dématérialisée. Cette adresse e-mail permet également à la Fédération de vous informer sur ses actualités (newsletters, événements...), mais aussi de vous solliciter en vue d'améliorer ses pratiques sportives ou de recueillir votre avis (enquêtes de satisfaction...).

Pendant la période de conservation de vos données, nous mettons en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : asslajoiedevivre@orange.fr, ou un courrier à l'adresse de l'association.